



TotalEnergies

► mes références



Référence client : 103292996

Nom du client : ORHAN et PERIHAN CELIK

Référence PDL : 22180028782700

N° de compteur : 033

M. et Mme ORHAN et PERIHAN CELIK
LOT C
9 CHEMIN DU PETIT VAL
77170 BRIE COMTE ROBERT

► une question ?



Vous voulez nous appeler :

Nos conseillers sont à votre écoute au 09.70.80.69.69
(service gratuit + prix appel) du lundi au samedi de 09h00
à 19h00

Vous voulez nous écrire :

TotalEnergies - Service Clientèle
TSA 21519 - 75901-PARIS CEDEX 15
service.client@mail.totalenergies.fr

► en cas de panne réseau



Veuillez contacter votre gestionnaire de réseau :
Enedis pour l'électricité et GrDF pour le gaz

JUSTIFICATIF D'ABONNEMENT

N° ATT3095517889

Madame, Monsieur,

TotalEnergies Electricité et Gaz France atteste qu'en date du
10/06/2025 et depuis le 04/07/2016 ORHAN et PERIHAN CELIK
sont titulaires d'un contrat de fourniture d'énergie à l'adresse
ci-dessous.
9 CHEMIN DU PETIT VAL
77170 BRIE COMTE ROBERT

Le présent document peut valoir justificatif de domicile et est établi
sur la base des déclarations du titulaire du contrat lors de sa
souscription.

Merci de votre confiance,
Votre conseiller TotalEnergies

mon espace info



Vous déménagez bientôt ? Notre service déménagement express est là pour vous !

En quelques minutes sur [totalenergies.fr/clients/connexion](https://www.totalenergies.fr/clients/connexion) rubrique Mon déménagement express :

- Demandez la résiliation de la fourniture d'énergie, à la date de votre départ, dans le logement que vous quittez
 - Emménagez sereinement dans votre nouveau logement en ayant déjà réglé les formalités d'accès à l'énergie
- Service également disponible au 09 70 80 69 69 (du lundi au samedi, de 9h à 19h, service gratuit + prix appel), munissez-vous de votre nouvelle adresse et des relèves de vos compteurs actuels et futurs lors de votre appel.

Vous êtes destinataire de ce justificatif ? Vérifier son authenticité en un clic sur

<https://www.totalenergies.fr/clients/attestation-abonnement>